

Cugy (VD), le 14 avril 2005

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL
Séance de l'Organe délibérant du 14 avril 2005

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'avantage de vous faire part de la communication municipale suivante :

1. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (Raymond Bron)

Plan de quartier « Es Chesaux »

Le plan de quartier Es Chesaux et son règlement ont fait l'objet d'un préavis municipal n° 41/04.

Mis à l'enquête publique du 12 septembre au 13 octobre 2003, le plan de quartier a suscité de nombreuses oppositions ; celles-ci, comme pour le plan présenté en 2001, portaient essentiellement sur la densité de l'habitat et le parti urbanistique fondé sur un alignement jugé par beaucoup trop rigoureux.

Dès l'été 2004, la Commission ad hoc du Conseil communal a pu siéger à quelques reprises, puis a suspendu son activité en l'absence d'un document capital : la convention tripartite (propriétaires, promoteur et Municipalité) liant les parties concernées non seulement pour la vente des terrains, mais aussi son équipement et l'exploitation future.

Après plusieurs mois d'incertitude quant à l'avenir du projet, la Municipalité a été informée par lettre du 1^{er} mars 2005 que celui-ci redémarrait.

Dans l'intervalle, l'architecte, avec l'accord du promoteur, envisageait des modifications assez importantes de son projet. Celles-ci ont été présentées à la Municipalité, ainsi qu'au Conseil communal, hors séance le 20 janvier 2005.

Un nouveau projet est donc en voie d'élaboration, tenant compte des oppositions déclarées en 2003.

Dès lors, la Municipalité, a décidé de retirer son préavis n° 41/04.

La procédure administrative est ainsi reprise à zéro : enquête préliminaire auprès des instances cantonales, enquête publique (prévue en septembre), préavis au Conseil communal et approbation par le Canton.

Les opposants seront informés par écrit de cette nouvelle situation.

Plan de quartier « Dessus la Praz »

Le projet de centre commercial et de logements, constituant la dernière partie du plan de quartier « Dessus la Praz », a été mis à l'enquête publique du 03 décembre au 23 décembre 2004. Il a suscité 14 oppositions dont une grande partie portent sur les accès et la circulation.

Au cours des dernières semaines, la Municipalité a traité ces oppositions en mettant sur pied plusieurs séances avec les promoteurs et les mandataires et une séance d'information pour les opposants, cette dernière destinée à présenter les solutions apportées aux problèmes de circulation. Par ailleurs, des oppositions formulées pour des raisons liées au droit privé ont été traitées bilatéralement entre le promoteur et les opposants. Au moment de la rédaction de ce rapport, deux oppositions avaient été retirées.

Parallèlement à ces actions, la Municipalité a pris acte, discuté et admis des modifications que le promoteur souhaite apporter à son projet : quelques logements plus petits pour répondre aux besoins du marché et agrandissement du sous-sol, notamment.

Dès lors, une enquête publique complémentaire est prévue dans le courant du mois de mai 2005.

Celle-ci permettra par ailleurs de présenter les solutions apportées suite aux oppositions concernant des éléments internes au plan de quartier, ainsi que les précisions nécessaires relatives aux aménagements extérieurs.

Enfin, la Municipalité prévoit de mettre à l'enquête publique, simultanément à cette enquête complémentaire, deux éléments ne faisant pas formellement partie du plan de quartier, mais lui étant directement liés : le tronçon de la route cantonale 501 et les accès Nord et Sud du Centre commercial, ainsi que le bassin de rétention des eaux prévu dans le plan de quartier.

Participation de Cugy à l'étude prospective Nord lausannois

Conformément à la décision du Conseil communal de biffer du budget 2005 la somme prévue à cet effet, en attendant des précisions complémentaires, la Municipalité n'a pas signé la convention liant les partenaires du projet.

Le municipal concerné a toutefois poursuivi la participation aux séances de travail, entamée par son prédécesseur.

Une telle présence active est particulièrement importante dans une concertation à caractère régional dont le but affirmé est d'envisager le type, l'ampleur et la rapidité du développement de notre région dans les 20 à 40 prochaines années.

Que nous le voulions ou pas, notre Commune est directement concernée par ces réflexions.

C'est pourquoi, la Municipalité proposera au Conseil, par voie de préavis, son adhésion formelle au projet, afin d'être en mesure de faire entendre son point de vue avec l'autorité qui devrait être la sienne et de participer aux décisions qui devraient intervenir en 2006.

2. BATIMENTS COMMUNAUX (Raymond Bron)

Assainissement du collège de la Chavanne

Le préavis municipal n° 48/04 demandant l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 511'000,-- pour l'assainissement des façades du collège et de la salle de gymnastique a été étudié par une Commission ad hoc et celle des finances.

Ces deux commissions ont jugé que la problématique n'avait pas été traitée de manière suffisamment globale et ont proposé à la Municipalité de retirer le projet.

Dans l'intervalle, un changement s'est opéré à la Municipalité, faisant inévitablement prendre quelques semaines de retard au traitement de ce dossier.

Compte tenu des délais – l'essentiel des travaux ne pouvant se dérouler que pendant les vacances scolaires d'été – et se fondant sur les arguments développés par les commissions, l'urgence de l'assainissement n'étant pas déclarée, la Municipalité dans sa séance du 14 mars 2004 a pris la décision de retirer son préavis 48/04.

Une nouvelle étude sera entreprise dès l'automne, dans la perspective de travaux pouvant être entrepris en été 2006.

Maison villageoise

Les comptes définitifs des travaux d'entretien, de rénovation et de transformation de la Maison villageoise devraient être bouclés avant l'été.

C'est à ce moment que la reconnaissance des travaux aura lieu avec l'architecte.

La Commission ad hoc sera associée à cette ultime étape.

Par ailleurs, la Municipalité a réouvert le dialogue avec le Directeur du Théâtre de la Maison, dans le but de régler les quelques difficultés qui sont apparues au démarrage de cette entreprise, dont l'apport culturel pour la commune est manifeste.

Divers

Les dossiers en suspens de l'Ancienne Forge, des aménagements extérieurs de la Maison de commune et de la garderie seront repris dans le courant de l'été.

Elu le 10 janvier, assermenté le 20, le municipal responsable du dicastère de l'urbanisme et de la police des constructions n'a, à ce jour, pas franchit le cap des « 100 jours » souvent évoqué dans une nouvelle fonction.

Il a néanmoins déjà pu apprécier l'accueil collégial qui lui a été réservé par ses collègues et l'intérêt des sujets qui incombent à une Municipalité ; il a également pris la mesure de l'ampleur et de la complexité de ceux , notamment, qui dépendent de son dicastère.

C'est ainsi qu'au côté des dossiers mentionnés ci-dessus, 16 dossiers de police des constructions, la participation aux réseaux Lausanne-Région et Nord lausannois et accessoirement la fonction de vice-syndic ont occupé une bonne partie des journées, des soirées et quelques nuits d'un nouveau municipal qui n'a perdu aucune parcelle de son enthousiasme !

3. ECOLES (Jacqueline Franzini)

Nouveau collège

Comme annoncé dans la séance du mois de janvier 2005, après quelque retard, nous avons obtenu du Canton les chiffres nous permettant de définir le nombre de classes. Les chiffres actuels sont fondés sur les structures scolaires imposées par le DJF et la projection à l'horizon 2015, le tout sur les données du SCRIS. C'est ainsi que le nombre de classes nécessaires dans le nouveau collège est confirmé.

Le programme de construction (16 classes et salles annexes) a été accepté par les communes partenaires dans sa séance du 06 avril 2005.

Par ailleurs, au cours de la même séance, un projet d'Association de communes a été remis à nos partenaires.

Enfin un calendrier général a été établi qui prévoit :

Juin 2005	préavis au Conseil communal pour le crédit d'étude. Ce préavis nous permettra de connaître les prix avec soumissions rentrées.
Novembre 2005	préavis au Conseil communal pour le crédit de construction.
Janvier 2007 à juin 2008	construction du bâtiment.
Début 2008	préavis aux Conseil communaux ou généraux pour les statuts de l'Association scolaire intercommunale de l'Etablissement scolaire de Cugy et environs.
Printemps 2008	approbation par le Conseil d'Etat de nos statuts de l'Association scolaire intercommunale.
Rentrée scolaire 2008	mise en service du bâtiment.

C'est donc à fin juin 2005 qu'un préavis pour un crédit d'étude vous sera présenté. Notons que là aussi, nos partenaires soutiennent ce calendrier.

Quant aux commissions concernées, il est prévu de les réunir toutes le lundi 02 mai prochain afin de les informer sur la situation et sur la suite des opérations.

4. DECHETTERIE (Daniel Bally)

Déchetterie des Rossets

L'hiver particulièrement long et rigoureux a mis à mal certains endroits aux alentours du hangar de la déchetterie. Au dégel, des trous se sont formés rendant le passage des véhicules particulièrement difficile. L'eau ne s'écoule pas, la circulation piétons devient périlleuse si l'on n'est pas chaussé de bottes.

Une remise en état est nécessaire. Elle sera effectuée par l'entreprise Risse SA. Le montant de ces travaux est de Fr. 6'841,-- selon l'offre reçue. Nous ne disposons que de Fr. 1'000,-- selon le budget pour l'entretien de la déchetterie, mais la Municipalité a décidé que ces travaux étaient indispensables et urgents.

Plan partiel d'affectation de Praz Faucon – Déplacement de la déchetterie

La Municipalité a maintenant les éléments pour répondre aux oppositions concernant la circulation.

Le préavis pour le changement de zone agricole en zone d'utilité publique de la surface nécessaire à la future déchetterie parviendra au bureau du Conseil communal d'ici fin avril, début mai.

5. ROUTES (Gilles Renaud)

Sécurité routière

Les réponses aux motions déposées par MM. Pierre-André Duvanel et Thierry Auberson seront données lors de la séance du Conseil communal du jeudi 26 mai 2005.

Parking dans la partie supérieur du chemin de la Cavenettaz

Le bureau technique Jan et Courdesse SA s'est engagé à présenter au Service des routes pour consultation, d'ici la fin du mois d'avril 2005, le projet de parking dans la partie supérieure du chemin de la Cavenettaz (motion de M. Gilbert Boand).

Trottoir le long de la route de Morrens

Le préavis pour la construction d'un trottoir le long de la route de Morrens, allant depuis le chemin du Grillon jusqu'au chemin du Colombier aurait dû vous être présenté lors de cette séance. Le dossier du mur à construire nous a été présenté que récemment, soit à la fin du mois de mars. Ce dernier a été transmis, pour vérification et rapport, au Service technique intercommunal du Gros de Vaud à Echallens. Dès que nous en connaissons le résultat de ce service, nous préviendrons la Commission ad hoc.

Aménagement d'un giratoire

L'aménagement d'un giratoire, d'un modérateur de trafic et d'un trottoir au carrefour de la rue du Village et de la route de la Bérallaz a été transmis au Service des routes. Selon leur lettre du 11 avril dernier, nous avons été informé que ce projet est mis en circulation auprès des différents services concernés par l'examen préalable.

Nettoyage des routes

Au vu des divers détritiques accumulés durant la saison hivernale et ressortis lors de la fonte des neiges, nos employés communaux ont balayé les bords de la route cantonale et de la rue du Village, inaccessibles à la balayeuse et procédé au nettoyage des talus bordant ces voies. La suite du nettoyage des chemins s'effectuera prochainement.

6. EPURATION EU + EC (Gilles Renaud)

Préavis municipal n° 42/2004

Les travaux de création d'un collecteur d'eaux usées et d'eaux claires depuis la partie inférieure du chemin du Four jusque devant l'accès du garage de la « Maison ronde » a été accepté par votre Conseil dans sa séance du 26 mai 2004. Les travaux y relatifs n'ont pas pu

commencer du fait de l'étude de circulation effectuée par le bureau technique Transitec SA, tout spécialement le projet de création d'un giratoire à l'arrivée du chemin des Biolettes sur la RC 501. Rien ne s'opposant à entreprendre ces travaux, nous avons, d'un commun accord avec notre mandataire le bureau technique Jan et Courdesse SA, M. Régis Courdesse, ingénieur géomètre de demander à l'entreprise adjudicataire de les débiter rapidement.

7. Reflets de Cugy (Gilles Renaud)

Après avoir pris connaissance de la lettre que nous adressé le Conseil communal le 24 mars dernier, dans laquelle il était fait état d'erreurs et d'imprécisions figurant dans le dernier numéro des « Reflets de Cugy », notamment des informations erronées que comprenaient la liste des membres de l'Organe délibérant, la Municipalité a décidé dans sa séance du 04 avril faire parvenir une lettre d'excuse aux membres du Conseil communal non mentionnés dans l'article, de préparer un correctif dans le prochain numéro des « Reflets de Cugy » et de revoir le problème de la relecture de ce journal avant son impression.

Nous en avons ainsi terminé avec les communications que la Municipalité désirait vous donner ce soir et nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le vice-syndic :

La secrétaire :

R.Bron

J.-M. Goumaz